ARTiSANAT

N°4
DÉCEMBRE 2021

MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITION ISÈRE

PAGE 17

Journées Européennes des Métiers d'Art

p4 **ÉLECTIONS**
Une nouvelle équipe à la tête de la CMA

p9 **GESTION**
Un plan pour sortir de la crise

p20 **APPRENTISSAGE**
EFMA : l'engagement qualité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAAF PRO

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF 70 ans

12/20- MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création ZIMAGES

ÉDITO

Chères collègues, Chers collègues,
Les élections au sein de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat se sont déroulées en octobre dernier. Pour l'Isère, c'est avec une grande émotion que j'ai été élu à la présidence de la CMA.
Pour porter la voix des artisans isérois, je serai accompagné de 24 artisans pour une durée de 5 ans. Nous représentons tous les corps de métiers que sont le bâtiment, l'alimentation, les services, la fabrication et les métiers d'art. De même notre équipe est composée de personnes représentatives de l'ensemble de notre territoire.
Durant ce mandat, un travail important s'impose. Nous souhaitons faire connaitre plus largement les services qu'apporte une Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Son rôle n'est pas seulement axé sur des formalités mais bien un lieu de vie et de soutien pour les artisans. Nous mettrons en valeur le travail de suivi, d'accompagnement, de formation et renforcerons les liens avec nos partenaires économiques locaux dans l'intérêt de nos entreprises.
Les élus seront accompagnés dans leurs fonctions par les collaborateurs de la CMA Isère, des personnes motivées et compétentes.
Nous venons de débuter une opération, « Un jour, un artisan », qui vise à contacter par téléphone toutes les entreprises du département.
Ce sera l'occasion d'échanger sur vos attentes et ajuster ainsi nos actions.
Je vous remercie de leur réserver votre meilleur accueil.
Et de votre côté, n'hésitez pas à contacter votre CMA Isère pour bénéficier de nos services au 04 76 70 82 09.
Toute mon équipe, élus et collaborateurs, est là pour vous épauler durant toute la vie de votre entreprise, vous aider à traverser de la meilleure façon les périodes compliquées en vous apportant des solutions adaptées car toutes les entreprises ne se ressemblent pas.
Nous avons la volonté de porter nos entreprises plus loin.
Je vous dis donc à bientôt sur le terrain.

Christian Rostaing,
Président de la CMA Isère

SOMMAIRE

4
ÉLECTIONS
Une nouvelle équipe à la tête de la CMA

8
SOLUTIONS
Les alternatives au prêt bancaire

9
GESTION
Un plan d'action pour sortir de la crise

12-15
DOSSIER
Nouvelle gouvernance pour la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

20
APPRENTISSAGE
EFMA : l'engagement qualité

26
ANNONCES
Bourse aux entreprises à reprendre

Directeurs de la publication : Christian Rostaing, Président de la CMA Isère et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Florent Weber
Rédaction : Nathalie Nocente, Stéphane Gonzales, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : by Magazine
Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Franck Ardito, Jean-Marc Blache, Adobe Stock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFEA-MKG
ISSN 2780-4399 (version imprimée)
ISSN 2780-8823 (version en ligne)
Numéro 4 - Décembre 2021
Tirage : 36 305 exemplaires
Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Siège : 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

IMPRIM'VERT®

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Entre les 1er et 14 octobre, les élections au sein de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes ont permis d'élire les chefs d'entreprise qui représenteront pour les 5 prochaines années les artisans de chaque département. Découvrez dans ces pages les élus de votre CMA et ceux de la gouvernance régionale en page 12.

QUESTIONS À…

Christian Rostaing

Élu Président de la CMA Isère

Quel est votre métier et depuis quand êtes-vous chef d'entreprise ?

Je suis maître artisan plaquiste peintre. Mon entreprise est installée depuis 1993 à Vernioz, dans le Nord-Isère. J'ai formé des apprentis mais je n'ai plus de salarié car j'ai fait le choix de m'investir dans différentes instances et cet engagement est incompatible avec le temps nécessaire à la gestion de salariés.

Quand et pourquoi avez-vous décidé de vous investir au sein de votre CMA ?

L'engagement fait partie de ma vie. Je suis impliqué au sein de la CMA depuis trois mandats. J'ai également été successivement président de la Capeb Isère en 2015, président de l'UPA de 2006 à 2011 et président de l'U2P depuis 2016. Quant à la CMA, j'ai d'abord été trésorier de la CMA de Vienne, puis membre du conseil d'administration de la chambre régionale lors de mon deuxième mandat au sein de la CMA Isère. Pendant mon dernier mandat, j'étais membre des commissions formation et finances. J'ai toujours eu à cœur de défendre notre savoir-faire et notre savoir-être, l'essence même de l'artisanat. Il est important de représenter les artisans au sein des instances décisionnaires qui sont entendues par les pouvoirs publics. Nous représentons une réelle force économique mais il faut sans cesse lutter pour que nos problématiques soient prises en considération. Les CMA sont là pour porter la voix des artisans.

Quels sont vos souhaits pour les artisans de votre département ?

Le faible nombre de votants aux dernières élections témoigne du manque de reconnaissance par les artisans des actions engagées par les CMA. La CMA tient pourtant un rôle important dans la vie d'une entreprise mais elle n'est pas reconnue à sa juste valeur. D'autant que, depuis quelques années, elle doit partager avec d'autres acteurs certaines de ses prérogatives tels que le stage de préparation à l'installation, les contrats d'apprentissage. Mon équipe et moi-même souhaitons que la CMA réaffirme ses missions et retrouve sa place auprès des artisans. Nous allons donc accentuer notre collaboration de proximité avec les EPCI pour favoriser l'implantation de nos entreprises dans les communes en exprimant les besoins des entreprises artisanales.

À LA TÊTE DE LA CMA

Christian Rostaing
Président
Plaquiste - Peintre
Vernioz

Valérie Delas
Vice-Présidente
Charcuterie
Grenoble

Pierre Patroncini
Électricien
Tullins

Martine Berenguel
Esthéticienne
Montbonnot-Saint-Martin

Faustine Vincent
Restauration documents et livres - Reliure
Roussillon

Michaël Occelli
Garagiste
Goncelin

Patricia Chemin
Torréfacteur
Grenoble

Enzo Barbagallo
Recyclage déchets
Izeaux

Thierry Touzard
Électriciten
Rives

Renaud Raffier
Boulanger - Pâtissier
Heyrieux

Catherine Ricupero
Esthéticienne
Poisat

José Rodrigues
Mécanique générale
Sassenage

Annie Lourenco-Marques
Électricité, Climatisation, Plomberie
Brié-et-Angonnes

Pascal Clavel
Boucher - Charcutier
Voiron

Sandrine Poncet
Esthéticienne
Bernin

Rémi Coste
Fabrication ouvrages métalliques
Fontaine

Sabrina Fontaine
Revêtement sols et murs
Vernioz

Fabien Marie
Plats à emporter - Poissonnerie
Moirans

Charlotte Grandi
Coiffeuse
La Tour-du-Pin

Laurent Beldon
Imprimeur
Cour-et-Buis

Azucena Hernandez
Charpentier couvreur
Leyrieu

Maël Oss-Papot
Électricien
Le Versoud

Alexandre Ivaldi
Maintenance informatique
Saint-Didier-de-la-Tour

Sandra-Megan Major
Production audiovisuelle
Seyssinet-Pariset

Éric Marsella
Restaurateur - Traiteur
Vienne

BÂTIMENT

DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS : LA LUTTE S'INTENSIFIE

Depuis le 1er juillet 2021, il est obligatoire d'ajouter des mentions « déchets » dans les devis de travaux. Un bordereau de dépôt pour les déchets inertes et les déchets non dangereux doit également être créé.

Dans le but d'augmenter la traçabilité des déchets de chantier et ainsi de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages, deux mesures importantes de la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) ont été prises par décret* :

MENTIONNER LES DÉCHETS DANS LES DEVIS DE TRAVAUX

Depuis le 1er juillet 2021, des mentions concernant les déchets générés par des travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiment sont obligatoires. Il s'agit de faire figurer une estimation de la quantité totale de déchets produits par l'entreprise pendant le chantier. L'entreprise doit également énoncer les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets. Elle doit désigner le ou les points de collecte où elle prévoit de déposer les déchets issus du chantier. Enfin, elle estime les coûts associés aux modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets. Des modèles de devis ont été créés pour permettre aux artisans d'être prêts.

CRÉATION D'UN BORDEREAU DE DÉPÔT

Par ailleurs, un bordereau de dépôt pour les déchets inertes et les déchets non dangereux non inertes doit désormais être donné gracieusement par l'installation de collecte à l'entreprise de travaux qui vient les y déposer. Sont concernés les déchets inertes (béton, gravats, tuiles, briques…) et les déchets non dangereux (bois, plastiques, métal, plâtre…).

Toutes les installations de collecte et collecteurs sont concernées, y compris les déchetteries publiques qui accueillent les professionnels et les distributeurs qui réceptionnent des déchets de chantier. Ce bordereau est à remplir et co-signer par l'entreprise de travaux et l'installation de collecte.

Certains éléments doivent figurer : raison sociale de l'entreprise, numéro SIRET et adresse, informations concernant le ou les maîtres d'ouvrage des chantiers d'où viennent les déchets (noms ou raisons sociales, adresses, numéros SIRET). Plusieurs maîtres d'ouvrage peuvent être concernés notamment quand il y a mélange de déchets de plusieurs chantiers. Enfin, l'installation de collecte devra préciser ses coordonnées, la date de dépôt des déchets et la nature des déchets. Pour chacun des déchets, elle précisera la quantité déposée après examen visuel ou pesée.

Ce document doit être conservé par l'entreprise et présenté sur demande au maître d'ouvrage du chantier ou en cas de contrôle. Des sanctions administratives et même pénales sont prévues en cas de manquement à ces obligations. Pour rappel, un bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) et un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA) existent déjà.

Le secteur du bâtiment génère environ 46 millions de tonnes de déchets par an, soit plus que les ménages (environ 30 millions de tonnes), mais quatre fois moins que les travaux publics (185 millions de tonnes).

* décret n°2020-1817 du 29 décembre 2020

MOBILITÉ : DE NOUVELLES AIDES

Le décret du 23 juillet 2021 renforce les aides pour les véhicules utilitaires légers ainsi que celles destinées aux vélos. Sont concernés la prime à la conversion, le bonus écologique et la prime vélo électrique.

Les camionnettes dont le taux d'émission de dioxyde de carbone est inférieur ou égal à 20 g/km sont désormais éligibles au bonus écologique, quel que soit leur prix. Concernant la prime à la conversion, le montant a également été modifié pour les camionnettes, mettant en place de nouveaux barèmes. De plus, prenant en compte les contraintes des artisans dans leur choix de véhicules, le décret prévoit également une augmentation du cumul de ces deux aides. Par ailleurs, et afin de promouvoir l'usage du vélo électrique, la prime à la conversion s'applique désormais à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo à assistance électrique, en échange de la mise au rebut d'une voiture ou d'une camionnette polluante. Le montant de la prime s'élève à 1 500 euros au maximum. Le bonus vélo est également élargi aux vélos cargos acquis par des particuliers, des collectivités locales, des associations ou des professionnels, qui constituent des alternatives propres adaptées aux modes de transports urbains. Le montant du bonus pour l'achat d'un vélo cargo s'élève à 1 000 euros.
La CMA vous aide pour étudier vos solutions de mobilité et propose des accompagnements individuels et collectifs. Contactez le conseiller expert de votre CMA.

Soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

▷ **Contact : Guillaume Doré - 04 76 70 82 09 - contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr**

Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie :

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourrez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous perceverez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

En partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat, ce bilan vous est offert, confidentiel et sans engagement.

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant en envoyant un mail à l'adresse suivante : drlyon@ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main sur demain

0000212-210715-01 – La Mondiale – Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation – Entreprise régie par le code des assurances – Membre d'AG2R LA MONDIALE – 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul – 775 625 635 RCS Lille Métropole.

LES ALTERNATIVES AU PRÊT BANCAIRE

Vous souhaitez créer votre entreprise ou vous développer et vous êtes confronté à la difficulté d'obtention d'un prêt bancaire ? Pensez à explorer les autres sources de financement ! Tour d'horizon des solutions alternatives.

LES PRÊTS D'HONNEUR

Vous êtes un jeune dirigeant et vous ambitionnez de créer ou de reprendre une entreprise, vous avez la possibilité d'obtenir un prêt d'honneur, la plupart du temps à taux zéro. Le montant de ce prêt proposé par différents réseaux d'accompagnement, comme Initiative France, Réseau Entreprendre ou encore l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), peut atteindre 90 000 euros. Il donne un coup de pouce à l'obtention de financements bancaires.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Également appelé crowdfunding, le financement participatif vous permet de récolter des fonds auprès d'un large public. Ce type de financement peut prendre trois formes : un prêt, la souscription de titres de capital ou de créance émis par l'entreprise soutenue ou un don ou une contribution qui peut donner lieu à une contrepartie. Avant de vous tourner vers une plateforme de crowdfunding, veillez à ce qu'elle justifie d'un statut réglementé. Vous pouvez identifier les sites disposant de ces statuts grâce au label « Plateforme de financement participatif régulée par les autorités françaises ».

LE MICROCRÉDIT

Dédié aux personnes ayant des difficultés d'accès aux financements bancaires, le microcrédit concerne la création, la reprise ou la consolidation d'une entreprise. Il s'accompagne d'un suivi : assistance dans les démarches administratives, aide à la maîtrise des coûts, développement commercial...

LA COLLECTE DE FONDS AUPRÈS DE PROCHES

L'argent collecté auprès d'un proche vous permet de bénéficier d'exonérations ou de réductions d'impôts. En effet, si votre donateur a moins de 80 ans, que vous êtes son enfant ou son petit-enfant et si la somme donnée est inférieure ou égale à 31 865 euros, vous ne paierez pas de droits. Ce don doit faire l'objet d'un acte rédigé et d'une déclaration à votre centre des Finances publiques.

AUTRES SOLUTIONS

D'autres solutions alternatives s'offrent à vous et notamment **les incubateurs.** Ils peuvent vous mettre en relation avec des investisseurs désireux de participer au capital de votre entreprise. Si votre entreprise présente un réel potentiel de croissance, elle peut également intéresser des **business angels** (ou « investisseurs providentiels »). Ces anciens cadres supérieurs ou entrepreneurs eux-mêmes investissent une partie de leur patrimoine financier dans des sociétés innovantes. Le principe n'est pas éloigné de celui des **fonds d'investissement.** Il en existe près de 300 en France réunis au sein de l'Association des investisseurs pour la croissance. En 2018, ils ont ainsi investi près de 15 milliards d'euros afin de financer plus d'entreprises, dont 75 % de PME.

Lors de vos recherches de financement, n'oubliez pas les prêts entreprises. Les SARL et sociétés par actions peuvent en effet, sous certaines conditions, prêter des fonds à des TPE, PME ou entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Enfin, pensez aux concours, de nombreuses associations, fondations, écoles ou organisations d'entrepreneurs proposent des concours destinés aux créateurs ou aux nouveaux chefs d'entreprise avec, à la clé, des dotations financières.

UN PLAN D'ACTION POUR SORTIR DE LA CRISE

Publié le 1er juin dernier, le plan d'action pour accompagner les entreprises dans la sortie de crise s'articule autour de trois grands axes : détecter, orienter et accompagner les entreprises en difficulté.

Élaboré pour accompagner les entreprises en situation de fragilité dans la sortie de crise, ce dispositif gouvernemental doit permettre de détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises, proposer à chacune une solution adaptée à sa situation et les orienter vers le meilleur interlocuteur. Détails des engagements de l'État :

NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL À LA SORTIE DE CRISE DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

Son rôle est d'accueillir et de conseiller les entreprises en situation de fragilité financière dans le strict respect de la confidentialité.

UN NUMÉRO VERT D'APPEL UNIQUE, LE 0806 000 245

Proposé par l'État et l'Urssaf, il permet aux chefs d'entreprise d'être orientés vers les aides d'urgence et d'obtenir des informations sur les procédures permettant de remédier à leurs difficultés.

UNE PALETTE D'AIDES FINANCIÈRES

Plusieurs soutiens sont mis à la disposition des dirigeants : prolongation de la disponibilité des prêts garantis par l'État (PGE) et des instruments de soutien à l'export ; soutien public subsidiaire à la liquidité et aux fonds propres des PME et TPE ; fonds de transition pour les entreprises de taille significative et un plan d'apurement des dettes sociales et fiscales.

UNE INTERVENTION JUDICIAIRE PLUS PRÉCOCE ET PRIVILÉGIANT LES PROCÉDURES PRÉVENTIVES

Sont prévus désormais une information plus précoce du tribunal, un mandat ad hoc de sortie de crise pour faciliter la renégociation des dettes des petites entreprises et une procédure de conciliation plus attractive.

LA CRÉATION D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE SIMPLIFIÉE POUR LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises en cessation de paiement, mais dont le fonctionnement était normal avant la crise se voient proposer deux ans de procédure collective simplifiée afin de rebondir grâce à une restructuration de leur dette.

LE FONDS DE TRANSITION

Doté de 3 milliards d'euros, ce fonds de transition vise à soutenir les entreprises de taille significative, notamment les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et qui rencontrent des besoins de financement ou de renforcement de leur bilan.

VOTRE CMA SE MOBILISE

Dans le cadre de la détection précoce des fragilités financières des entreprises, l'État renforce sa capacité de détection des « signaux faibles ». Il s'appuie pour cela sur des comités départementaux à la sortie de crise présidés par les préfets de département et composés des services fiscaux, des établissements bancaires, des tribunaux de commerce, de la Banque de France ainsi que du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Tous ces acteurs se sont engagés à renforcer le conseil et la prévention auprès des entreprises en difficulté. Votre CMA est votre interlocuteur privilégié et peut vous accompagner pour sortir de la crise en s'appuyant sur les dispositifs du plan d'action de l'État.

▷ **Contacts :**
Alexandre Franceschi – Nord-Isère / Isère Rhodanienne
Guillaume Charbonnier – Sud-Isère – 04 76 70 82 09 – contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr

OUVRIR UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

Votre entreprise prospère et vous envisagez d'ouvrir un établissement secondaire ? Excellente idée ! Mais pensez aux formalités dont vous devrez vous acquitter.

Tout comme l'établissement principal, l'établissement secondaire est un lieu d'activité de l'entreprise. Il permet de donner une nouvelle visibilité à votre activité sur un autre territoire, ou de cibler une nouvelle clientèle.
Ouvrir un second point de vente est une stratégie de développement commercial, qui demande une véritable étude de projet au préalable : analyse du marché, clientèle ciblée, identification des concurrents, besoin de nouveaux fournisseurs, étude financière… Il est aussi nécessaire d'être sûr de la rentabilité de son premier établissement avant d'en ouvrir un deuxième, en particulier si ce projet nécessite un financement bancaire.
Par ailleurs, vous ne pourrez pas être dans vos deux établissements en même temps, il faut donc réfléchir à l'organisation de votre équipe, et au fait de déléguer certaines tâches. Rigueur et organisation seront les maîtres-mots pour mener ce projet à bien.
Si l'ouverture d'un établissement secondaire est une façon de se développer qui a fait ses preuves, il convient cependant d'être vigilant quant aux règles administratives à respecter.

COMMENT DÉFINIR UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE ?

L'établissement secondaire se doit d'être permanent et est un établissement différent du siège social/établissement principal pour une société et de l'établissement principal pour une entreprise individuelle.

QUELLE DÉCLARATION EFFECTUER ?

Une déclaration est à effectuer auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui vous accompagnera dans les démarches à accomplir auprès des organismes concernés : INSEE, services fiscaux, URSSAF, Registre du Commerce et Répertoire des Métiers si nécessaire.
Si l'activité exercée dans ce nouvel établissement est réglementée, des autorisations seront peut-être à demander.

QUEL EST LE COÛT DE CES FORMALITÉS ?

Le montant des frais varie selon que cet établissement doit être déclaré au seul Répertoire des Métiers ou également au Registre du Commerce et des Sociétés.

▷ **Plus d'informations : conseillers formalités de votre CMA**

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Depuis le 23 novembre 2021 et dans le cadre des mesures de simplification des démarches administratives annoncées par la loi Pacte, deux décrets suppriment l'exigence faite aux entreprises de fournir un extrait d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers dans 55 démarches administratives.
Il convient désormais de transmettre le numéro unique d'identification délivré par l'Insee en lieu et place de l'extrait d'immatriculation. Grâce à ce numéro, l'administration chargée de traiter une demande ou une déclaration pourra accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données qui lui sont nécessaires

sur l'entreprise. Ces informations sont issues, d'une part, du Registre national du commerce et des sociétés (RNCS) tenu par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et, d'autre part, du Répertoire national des métiers (RNM) tenu par CMA France. Ainsi, dans la grande majorité de leurs démarches administratives, les entreprises devront simplement communiquer leur numéro Siren. L'administration chargée d'instruire la procédure recueille les données relatives à l'entreprise qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet : annuaire-entreprises.data.gouv.fr.

UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LE CONJOINT

Depuis le 1er septembre 2021, la déclaration de l'activité professionnelle régulière dans l'entreprise et du statut choisi par le conjoint du chef d'entreprise doit être accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée du conjoint.

Pour rappel, dès lors que son conjoint participe de manière régulière et effective à l'activité de l'entreprise, tout chef d'entreprise a l'obligation de le déclarer auprès des organismes auxquels il est affilié.
Le conjoint doit choisir entre trois statuts : conjoint collaborateur, conjoint salarié ou conjoint associé.

Le décret du 18 mars 2021 prévoit que cette déclaration doit désormais être accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée du conjoint confirmant le choix de ce statut. Cette attestation doit être jointe au dossier transmis au centre de formalités des entreprises (CFE), datée et signée par le conjoint du chef d'entreprise, époux ou partenaire de pacs, et doit comporter les mentions suivantes : identification du conjoint et nature du lien juridique avec le chef d'entreprise, identification de la SARL le cas échéant, statut juridique du conjoint ou partenaire et date d'effet du statut choisi, engagement sur l'honneur du conjoint de participer régulièrement à l'activité professionnelle non-salariée de son conjoint ou partenaire.
L'annexe 1 de l'arrêté du 6 août 2021, consultable sur le site Legifrance.gouv.fr, fournit un modèle d'attestation sur l'honneur conforme à ces exigences.

NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Au terme des élections qui se sont déroulées du 1er au 14 octobre 2021, les artisans ont désigné leurs représentants pour les cinq prochaines années. Un scrutin inédit, puisqu'il s'agissait de la première élection depuis la régionalisation des CMA. L'élection est désormais régionale, avec 25 élus par département dont les 8 premiers siègent à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. L'ensemble des 300 élus (25 élus sur les 12 départements) a officiellement été installé lors de l'Assemblée Générale Constitutive de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes le 4 novembre dernier. Lors de cette Assemblée Générale, ont été élus les membres du Bureau et Vincent Gaud en tant que Président. Il nous dit qui il est et quelle est sa vision de l'artisanat de demain.

Pourriez-vous évoquer pour nous votre itinéraire professionnel ?

J'ai 46 ans et je suis titulaire d'un BTS bâtiment option génie climatique obtenu en 1996 au lycée La Martinière, à Lyon. À la fin de mes études, j'ai été embauché dans une grande entreprise du BTP mais je ne me suis pas senti très à l'aise dans un établissement de cette taille. J'ai donc décidé de créer mon entreprise de salle de bains clés en main, Espace bain, en 1999. Mon père était à la tête d'une entreprise de plomberie chauffage et lorsque, en 2004, s'est posée la question de son départ en retraite, j'ai racheté son fonds de commerce. J'ai alors fusionné les deux structures. Quelques années plus tard, en 2011, j'ai eu l'opportunité de racheter une autre entreprise de chauffage à Vonnas, à côté de Charvin dans l'Ain. J'avais à l'époque 20 salariés. Mais j'ai souhaité m'éloigner des gros chantiers et j'ai orienté ma stratégie de développement vers des chantiers de plus petite taille. Aujourd'hui, je suis à la tête de deux entités, l'une à Polliat et l'autre à Vonnas, et chacune compte six salariés.

Quel genre de chef d'entreprise êtes-vous ?

Je suis un passionné. Je ne fais rien sans passion. Je m'approprie souvent la maxime de Georges Blanc, grand chef étoilé installé à Vonnas, « sans passion point d'élévation ». Je fais tout par envie et je suis constamment en mode « projet ». J'aime construire des projets avec des équipes. Je suis aussi un éternel insatisfait, ce qui en tant que chef d'entreprise m'amène à toujours aller plus loin, à penser que ce n'est jamais assez bien pour le client. Cela induit une grande exigence avec mes salariés mais je suis aussi très reconnaissant. Cet état d'esprit m'a également guidé dans mon parcours au sein de la CMA et d'autres institutions.

Quels sont justement vos engagements au sein de la CMA et d'autres organismes ?

J'ai été élu pour la première fois à la CMA de l'Ain en 2005. De 2010 à 2016, j'ai été premier Vice-Président auprès de Pierre Cormorèche. J'ai beaucoup appris lors de ce mandat et je suis devenu Président en 2016. Ce cheminement m'a amené à la présidence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes en 2021. Quant à mon parcours syndical, suivant les traces de mon père, j'ai adhéré à la CAPEB. Mais, au fil du temps, je me suis davantage retrouvé dans les valeurs de la Fédération Française du Bâtiment que j'ai rejointe en 2010. Il y a trois ans, j'ai été choisi par Henry Brin, président du Conseil de l'artisanat de la Fédération Française du Bâtiment, pour intégrer le Bureau de ce conseil. Je suis également administrateur de la Fédération Française du Bâtiment dans l'Ain depuis 2020. En fait, je prends beaucoup de plaisir à gérer mes entreprises mais j'ai besoin de m'ouvrir à d'autres horizons, de rencontrer d'autres personnes et de créer des projets dans l'intérêt général. C'est mon ADN ! La force du syndicalisme patronal ou de la CMA est de permettre ces rencontres et ces enrichissements mutuels. Ces engagements répondent ainsi à ma volonté de donner un sens à ma vie et à ma carrière.

Que va changer votre nouvelle présidence ?

Mon élection à la présidence de la CMA de Région est le résultat du vote des artisans. Je me sens donc investi d'une mission dans l'intérêt général et pour défendre la représentation de nos métiers. Mais je n'envisage pas de délaisser mon rôle de chef d'entreprise pour autant. Je tiens à rester au contact de la réalité de l'entreprise. C'est ce qui me permet de défendre ce que je connais et d'être libre en pensée et en parole.

Par ailleurs, j'entends être très présent sur le terrain, auprès des CMA en département.
D'ailleurs, je ne ferai aucune différence entre elles. Elles auront toutes mon attention quelle que soit leur taille et le nombre d'entreprises qu'elles représentent.

Quelle est votre vision de l'artisanat de demain et vos projets pour les années à venir ?

L'artisanat va selon moi beaucoup changer. Le nombre d'autoentrepreneurs annonce déjà un réel changement de paradigme. Je pense que l'entreprise traditionnelle familiale pourrait diminuer au profit d'un artisanat plus flexible, mobile et adapté à l'actualité et constitué de davantage de petites entreprises. La majorité des artisans travaille déjà seul. Cette vision doit nous amener à réfléchir au futur de l'artisanat et à nos missions et priorités, dans la continuité du projet de transformation « CMA Change 2021 » et du travail remarquable qui a déjà été fait. Même si les bases sont posées en Auvergne-Rhône-Alpes, il faut désormais passer à la vitesse supérieure et mettre en œuvre des actions concrètes.

1- L'initiative locale sera privilégiée

En tant que Président régional, je réaffirme le droit à l'initiative locale dans le respect de la cohérence et de la cohésion régionales.
Autrement dit, c'est bien à la CMA de répondre aux besoins des entreprises sur le terrain et au regard de la spécificité des territoires.
Je vais donc m'appuyer sur les commissions territoriales et les conseils territoriaux pour identifier les besoins et faciliter le travail dans les départements.

>>

>>

2- Accélérer la formation initiale

Les artisans ont besoin de recruter des compétences pour développer leurs entreprises. Nous devons donc accélérer et investir dans le secteur de la formation initiale. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a la chance de disposer de l'EFMA, son centre de formation d'apprentis situé dans le département de l'Isère, mais nous devons aller plus loin en ayant davantage d'établissements pour former nos salariés et artisans de demain. Une réelle politique de formation doit être construite, suivie d'actions et d'investissements adaptés.

3- Déployer des moyens humains

Pour réussir la régionalisation de proximité, les CMA doivent plus que jamais travailler sur les territoires. Ce travail de proximité passera par le déploiement de nos conseillers pour faire connaître notre offre de services auprès des artisans, au sein de leurs entreprises. Dans chaque territoire, un technicien sera aux côtés des élus pour répondre aux besoins des entreprises locales.

4- Réussir les transitions numérique et environnementale

Pour évoluer et perdurer, les entreprises artisanales doivent impérativement s'inscrire dans les grandes mutations de notre économie que sont le numérique et l'environnement. Nos entreprises accusent encore un retard certain au regard des autres secteurs d'activité. Les artisans doivent s'informer sur ces sujets pour disposer des mêmes moyens, des mêmes compétences, des mêmes droits que les entreprises plus structurées pour accéder au numérique et se mettre en conformité avec les nouvelles règlementations environnementales. Il en va de leur pérennité !

Sur la base de ces grandes lignes, la priorité est désormais d'élaborer avec les 96 élus régionaux notre projet de mandature pour les cinq ans à venir. Au cours du premier trimestre 2022, nous allons travailler tous ensemble à la formalisation de ce projet.

LES SITES DE LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Vincent Gaud
Président

Serge Vidal
1er Vice-Président
Président
CMA Haute-Loire

Thierry Perbet
2e Vice-Président
Président
CMA Cantal

François Cerdeno
3e Vice-Président
Élu
CMA Puy-de-Dôme

Dominique Diat
4e Vice-Présidente
Présidente
CMA Allier

Didier Latapie
Trésorier
Vice-Président
CMA Lyon-Rhône

André Mollard
Trésorier adjoint
Élu
CMA Savoie

Frédéric Régnier
Secrétaire
Président
CMA Drôme

Patrice Benoît
Secrétaire adjoint
Élu
CMA Drôme

Christophe Bernollin
Secrétaire adjoint
Président
CMA Lyon-Rhône

Jean-François Bourgeot
Secrétaire adjoint
Vice-Président CMA Allier

Pascal Calamand
Secrétaire adjoint
Président
CMA Loire

Jean-Pierre Chambat
Secrétaire adjoint
VP CMA Haute-Savoie

Valérie Delas
Secrétaire adjointe
Vice-Présidente
CMA Isère

Jean-Christophe Duvernay
Secrétaire adjoint
Élu CMA Ardèche

Pierre Girod
Secrétaire adjoint
Président
CMA Ain

Dominique Gouze
Secrétaire adjoint
Vice-Président
CMA Cantal

Isabelle Guillaud
Secrétaire adjointe
Présidente
CMA Savoie

Jean-Luc Helbert
Secrétaire adjoint
Président
CMA Puy-de-Dôme

Fabienne Munoz
Secrétaire adjointe
Présidente
CMA Ardèche

Élisabeth Ouillon
Secrétaire adjointe
Vice-Présidente
CMA Haute-Loire

Patrick Protière
Secrétaire adjoint
Vice-Président
CMA Loire

Christian Rostaing
Secrétaire adjoint
Président
CMA Isère

Olivier Tavernier
Secrétaire adjoint
Président CMA
Haute-Savoie

LE PLAN DU GOUVERNEMENT POUR LES INDÉPENDANTS

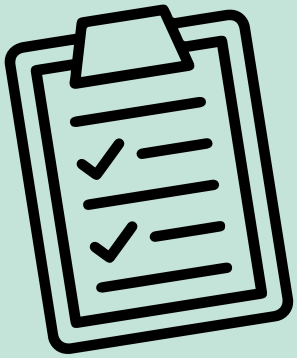

Le 16 septembre dernier, le Président de la République présentait son plan en faveur des indépendants. Des mesures qui, selon le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, répondent aux problématiques des artisans. Tour d'horizon.

La plupart des propositions du réseau des CMA transmises lors des consultations organisées par les ministres Bruno Le Maire et Alain Griset ont été retenues. Elles concernent la transmission d'entreprise, la protection du patrimoine, la protection sociale ainsi que la formation continue et s'articulent autour de 5 axes et 20 mesures phares parmi lesquelles :

AXE 1

Créer un statut unique protecteur pour l'entrepreneur et faciliter le passage d'une entreprise individuelle en société.

À noter parmi les mesures : le statut unique permet que l'ensemble du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel devienne insaisissable par des créanciers professionnels.

AXE 2

Améliorer et simplifier la protection sociale des indépendants.

Ce dispositif ouvre notamment droit à la prise en charge des frais de santé et à l'indemnisation de l'incapacité permanente. Il permet également aux concubins des dirigeants d'entreprise d'opter pour le statut de conjoint collaborateur. Par ailleurs, les indépendants peuvent moduler en temps réel leurs cotisations et contributions sociales.

AXE 3

Améliorer et faciliter la reconversion et la formation des indépendants.

L'accès à l'allocation des travailleurs indépendants est élargi à ceux ayant cessé leur activité si celle-ci n'était pas viable économiquement. De même, les conditions de revenus pour bénéficier de cette allocation ont été revues à la baisse. En matière de formation, le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants de TPE est doublé.

AXE 4

Favoriser la transmission des entreprises et des savoir-faire.

Afin de dynamiser la reprise des fonds de commerce, la mesure autorise temporairement la déduction fiscale des amortissements pour les fonds acquis entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Le délai de demande d'exonération des plus-values professionnelles de cession d'entreprise réalisées lors d'un départ à la retraite est temporairement assoupli. De même, les plafonds d'exonération partielle ou totale des plus-values lors de la cession d'une entreprise individuelle sont augmentés.

AXE 5

Simplifier l'environnement juridique des indépendants et leur accès à l'information.

Afin de simplifier le début d'activité des indépendants, ceux-ci pourront désormais déclarer leur chiffre d'affaires dès le début de leur activité et bénéficier ainsi des attestations leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits. De plus, les dettes de cotisations sociales des gérants majoritaires de SARL pourraient être effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement des particuliers. Enfin, les entrepreneurs auront à leur disposition un site internet unique de référence afin de simplifier l'accès à l'information.

Ces mesures s'ajoutent à celles prises par le gouvernement depuis 2017. Elles devraient accompagner la sortie de crise et pourraient contribuer à la relance durable de l'économie de proximité et à l'avenir des entreprises artisanales.

▷ **Plus d'infos : contactez votre conseiller à la CMA**

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) depuis de nombreuses années, et inscrit cet événement comme l'un des temps forts les plus importants de l'année pour faire découvrir les savoir-faire au grand public, créer des opportunités d'affaires pour les professionnels et faire naître des vocations. En 15 éditions, ces journées sont devenues l'événement national et international le plus important des métiers d'art et du patrimoine vivant, et permettent de développer l'intérêt du « Fabriqué en France ». Chaque année, ce sont plus de 1 000 professionnels des métiers d'art qui participent activement aux JEMA en Auvergne-Rhône-Alpes.

Après deux années difficiles en raison du contexte sanitaire, les JEMA reviennent en force du 28 mars au 3 avril 2022. Cette seizième édition autour du thème « Nos mains à l'unisson » est l'occasion de mettre en valeur l'humain au centre des métiers d'art et du patrimoine vivant, le faire ensemble et l'européanité des gestes des métiers d'art. Plus que jamais cette année, dans les ateliers, les mains se lieront et se serreront au gré des collaborations, des initiations et des retrouvailles. Ce sont ces mains qui savent, qui transforment et transmettent. Elles sont l'outil premier de l'artisan d'art, son métronome et son instrument. Elles rythment la cadence de fabrication, passant du croquis à la réalisation, magnifiant les matières, pour offrir une création harmonieuse, savant mélange de tradition et d'innovation.

Les JEMA 2022 sont placées sous le signe du renouvellement, avec la possibilité de proposer des rendez-vous à la fois en présentiel et/ou digitaux. Chaque professionnel a le choix de son programme : faire découvrir son atelier, inviter d'autres artisans d'art, faire visiter un chantier, participer à un collectif, animer une conférence, proposer des événements en ligne (visite de l'atelier, démonstration, présentation de la collection…). Les centres de formation sont également invités à ouvrir leurs portes ou à se joindre aux artisans d'art sur certaines manifestations. En tant qu'artisan d'art ou professionnel du patrimoine vivant, les candidatures sont ouvertes jusqu'à fin janvier sur le site journeesdesmetiersdart.fr. Rappel : les JEMA sont réservées aux entreprises du patrimoine vivant et aux entreprises métiers d'art dont l'activité apparaît dans la liste officielle des métiers d'art.

▷ **Pour plus d'informations : sarah.poyeton@cma-auvergnerhonealpes.fr**

LES ENTREPRISES ARTISANALES FACE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les changements environnementaux réclamés par les politiques concernent désormais toutes les entreprises artisanales. Quel que soit leur secteur d'activité, les PME et TPE sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à intégrer la notion de croissance verte.

Une enquête menée par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes entre le 17 juin et le 24 juillet 2021 à laquelle ont répondu plus de 4 300 entreprises révèle que 70 % des artisans portent un intérêt certain à la transition écologique. 56 % déclarent s'être engagés dans des solutions et 62 % d'entre eux pensent mettre en œuvre des actions dans les trois prochaines années. L'enquête établit également les trois enjeux majeurs de la transition écologique pour l'artisanat :

▷ la réduction de la facture et de la consommation d'énergie qui concerne quasiment tous les secteurs d'activité,

▷ l'optimisation de la gestion des déchets notamment pour les entreprises du secteur du bâtiment,

▷ l'utilisation des circuits courts et de proximité pour les secteurs de l'alimentaire et de la fabrication,

▷ l'optimisation du poste matières premières pour le secteur du bâtiment.

DES ATTENTES IDENTIFIÉES

Face à ces enjeux, les chefs d'entreprise semblent aujourd'hui majoritairement prêts à s'engager dans des démarches environnementales vertueuses et à intégrer ces actions dans le modèle économique de leur entreprise.

Si 28 % des entrepreneurs espèrent ainsi réduire leur impact sur l'environnement, 37 % visent avant tout la réduction de leurs coûts et un gain de compétitivité. 12 % des artisans interrogés comptent sur leur engagement environnemental pour améliorer l'image de leur entreprise. Une attente cohérente puisque 50 % des artisans jugent en effet que la clientèle est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, notamment dans les secteurs de l'alimentation et de la fabrication. Mais si les artisans ont pour la plupart engagé des actions en faveur de l'environnement, 44 % des chefs d'entreprise avouent ne pas disposer du temps nécessaire pour réfléchir aux évolutions indispensables et encore moins pour les appliquer.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Pour convaincre les entreprises qu'intégrer la dimension environnementale peut leur permettre de réduire leurs coûts et donc d'améliorer leur compétitivité, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont élaboré, dans le cadre du Plan de relance initié par l'État, le diagnostic Performa « Transition écologique ». Ce diagnostic dresse un état des lieux de l'entreprise sur les questions de la transition écologique et permet de trouver des solutions sur les volets : énergie, matières premières, chauffage,

isolation, eau, mobilité… et d'identifier des aides financières. En partenariat avec l'ADEME, les conseillers experts de votre CMA proposent une offre d'accompagnement technique individuel adaptée aux besoins de l'entreprise. Ces dispositifs sont pris en charge financièrement par l'État, l'ADEME et les CMA.

▷ **Pour plus d'informations : contactez votre conseiller expert environnement de la CMA**

Soutenu par

TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEZ LE 13 % À VOTRE CMA

Cette taxe se décompose désormais en deux parties : la première est réservée au financement de l'apprentissage, son montant est de 87 % et la seconde est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles. Son montant représente 13 %.

L'UTILISATION DU « 87 % - APPRENTISSAGE »

Cette partie de la taxe est collectée par les URSSAF et reversée à une structure nationale, France compétences, pour être strictement consacrée au financement de l'apprentissage. Elle peut toutefois faire l'objet de versements libératoires pour le développement de nouvelles offres de formations par apprentissage.

L'UTILISATION DU « 13 % - ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET SUPÉRIEUR »

Cette partie a vocation de permettre à l'entreprise de financer directement les établissements de formation technologique du second degré ou du supérieur (hors centres de formation d'apprentis) et les organismes agissant dans le cadre du service public de l'orientation.

Ainsi, les Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui agissent au quotidien en faveur de l'orientation des jeunes dans les métiers de l'artisanat sont habilités à recevoir les fonds issus du « 13 % ». Pour préparer la relève de vos métiers, contribuez en versant votre 13% à la CMA !

▷ **Plus d'informations : Service apprentissage et CAD**

EFMA : L'ENGAGEMENT QUALITÉ

Dans le cadre de la démarche collective engagée par le réseau de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, l'EFMA a reçu la certification Qualiopi en décembre 2020.
Ce label national atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre auprès des entreprises, des apprentis et des apprenants. Il témoigne également de l'engagement de l'organisme à intégrer un process d'amélioration continue dans son fonctionnement.
Afin d'obtenir ce label, des actions d'amélioration ont été mises en place suite aux remarques des apprentis, des chefs d'entreprise, des financeurs et des professeurs lors d'enquêtes de satisfaction.
Patrice Moreau, référent Qualité, témoigne d'actions engagées par l'équipe de direction.
« Des employeurs ont observé que les calendriers n'étaient pas toujours adaptés à des travaux saisonniers comme le travail de l'agneau, les fêtes de fin d'année en coiffure et en esthétique ou l'élaboration de chocolats pour Pâques. Nous avons donc modifié quelques calendriers sur l'exercice 2021-2022, en libérant certains apprentis avant Noël ou avant Pâques. »
Catherine Monnier, directrice de l'Efma, précise : « la Certification Qualiopi » nous a permis de nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue formalisée et suivie. Nous exploitons mieux, par exemple, les informations collectées lors de la visite des jeunes en entreprise afin de mettre rapidement en place les actions correctives éventuelles pour le bon déroulement de la formation. Un autre objectif est de prendre en compte les besoins des entreprises au niveau du recrutement d'un apprenti, recueillis lors de ces visites, afin de pouvoir leur présenter les profils adéquats. »
Gage de qualité et de professionnalisme, l'EFMA confirme son engagement envers les apprentis, les apprenants et les entreprises.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

JOURNÉES PORTES OUVERTES

DE 8H30 À 12H
Samedi 29 janvier
Samedi 5 mars

SUR RDV DE 14H À 17H
Vendredi 22 avril
Mercredi 4 mai
Mercredi 15 juin
Vendredi 1er juillet

Accompagner et comprendre les apprenants en situation difficile

Céline Pernet, responsable de la vie scolaire à l'EFMA et chargée des apprentis sans contrat initial ou en rupture d'un premier contrat.

« Mon rôle consiste à comprendre les situations, analyser les raisons de la rupture du contrat et guider les apprentis dans leur nouveau projet ou dans la recherche d'une nouvelle entreprise.
Je travaille en collaboration avec les conseillers du Centre d'Aide à la Décision de la CMA Isère.
Les primes de l'État ayant été prolongées, les entreprises ont donc été encouragées à recruter des apprentis en situation de rupture et à les accompagner jusqu'à l'examen final. Enfin, tout au long de l'année scolaire, l'EFMA peut accueillir les apprentis en adaptant la durée et l'accompagnement de leur parcours de formation. »

▷ **Contact : 04 74 43 67 00**
contact@efma.fr

FAIRE TESTER UN MÉTIER DE L'ARTISANAT

Choisir son orientation, sa filière de formation, son futur métier est loin d'être simple pour un jeune. En tant qu'artisan, vous pouvez l'aider en lui permettant de découvrir votre métier et votre entreprise pendant quelques jours avant qu'il ne s'engage dans une formation.

Le stage en entreprise pendant les vacances scolaires est une période d'observation pour élaborer un projet d'orientation. Il est réservé aux jeunes scolarisés au collège (4e et 3e) âgés de 14 ans minimum, aux lycéens et aux étudiants. En accueillant un jeune dans son entreprise, l'artisan lui permet ainsi de découvrir un métier, avec ses atouts et ses contraintes, avant qu'ils ne s'engagent dans une formation adaptée et choisie en connaissance de cause. Le stagiaire participe aux activités de l'entreprise sous le contrôle du personnel. Ces stages sont d'une durée maximum de 5 jours et peuvent être organisés pendant toutes les périodes de vacances scolaires. Une convention de stage entre l'entreprise et le jeune est établie par la CMA et décrit le cadre de cette immersion en entreprise.

▷ **Contact : service apprentissage et CAD**

UNE SEMAINE POUR DÉCOUVRIR L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la 4e semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat du 28 janvier au 4 février 2022, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes organise de nombreux événements dans toute la région.

Cette semaine multiplie les initiatives et les événements pour promouvoir la voie de l'apprentissage dans l'artisanat, sensibiliser les jeunes aux différents métiers et les orienter vers les Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Au programme : des interventions auprès de collégiens et lycéens, des réunions d'information, des rendez-vous de coaching individuels, des journées portes ouvertes en CFA et bien d'autres occasions de découvrir l'artisanat. L'apprentissage demeure un levier d'insertion incontestable : 41 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage. L'artisanat forme 33 % des apprentis en France, dont 100 000 jeunes chaque année dans les CFA du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'artisanat est incontournable avec près de 23 000 apprentis formés.

▷ **Pour retrouver les actions de cette semaine consacrée à l'apprentissage, rendez-vous sur le site internet de votre CMA.**

AGENDA
DES FORMATIONS À VENIR

FORMATION DIPLÔMANTE ADEA

Assistant.e de Dirigeant d'Entreprise Artisanale

STRATÉGIE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

98 heures

Du 27 janvier au 26 mai
à Villefontaine

- Réaliser le diagnostic commercial de l'entreprise et proposer une stratégie de développement adaptée
- Structurer l'organisation commerciale de l'entreprise
- Savoir mener une vente

ANIMER L'ACTIVITÉ EN INTERNE ET EN EXTERNE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

70 heures

Du 17 mars au 31 mai
à Grenoble
Du 22 mars au 26 mai
à Villefontaine

- Mieux se connaître pour se positionner dans l'entreprise et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- Communiquer efficacement dans sa vie professionnelle
- Trouver sa place en tant que collaborateur
- Connaître et appliquer les principes du droit du travail dans la gestion du personnel
- Stratégie commerciale de l'entreprise artisanale

Contact :
04 76 70 82 09
formation.isere@
cma-auvergnerhonealpes.fr

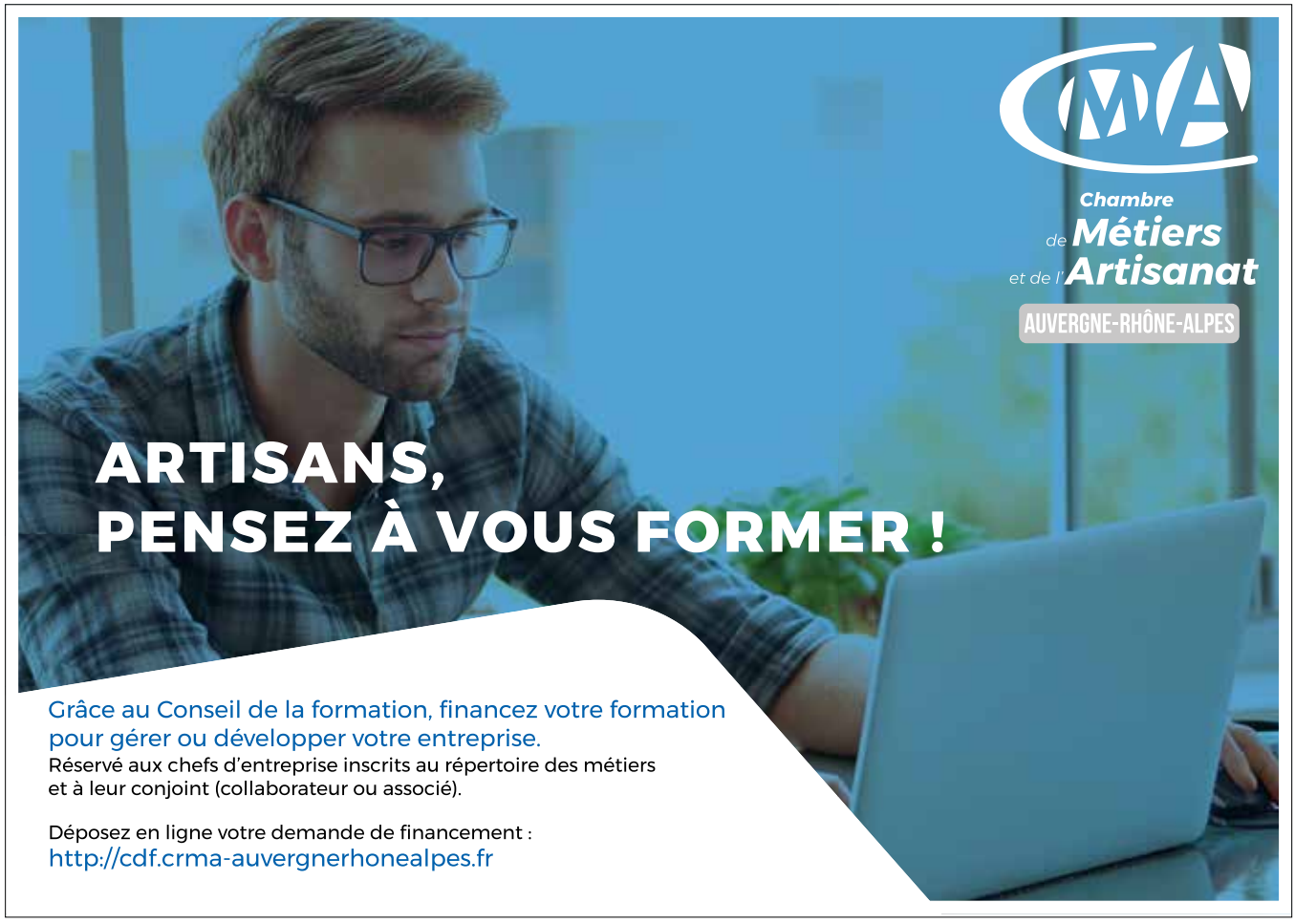

INFORMATIQUE

PRENDRE EN MAIN WORD

2 jours Niveau 1
24, 31 janvier à Grenoble

- Acquérir les bases du traitement de texte
- Élaborer des documents professionnels

CONCEVOIR DES TABLEAUX DE SUIVI EFFICACES AVEC EXCEL

2 jours Niveau 1
31 janvier et 7 février à Grenoble

- Prendre en main les bases des tableurs
- Élaborer des documents professionnels pour le suivi de votre activité

NUMÉRIQUE

RÉFÉRENCEMENT NATUREL DE SON SITE INTERNET

1 jour
16 mai à Grenoble
S'approprier le principe du référencement naturel
Optimiser son site pour améliorer son référencement dans la durée

CRÉER ET GÉRER FACILEMENT SON SITE INTERNET

5 jours
28 février, 7, 28 mars, 4, 25 avril à Grenoble
Création, actualisation et gestion quotidienne

OUVRIR SA BOUTIQUE EN LIGNE

6 jours
15, 22 février, 1er, 08, 29 mars et 5 avril à Grenoble
Créer sa boutique, animation, gestion, solutions de paiement

COMMERCIAL

DÉFINIR SA STRATÉGIE COMMERCIALE

2 jours
10, 17 janvier à Grenoble
Structurer l'organisation commerciale de votre entreprise

À chaque besoin sa formation

Sur site ou à distance, la CMA propose des formations spécialement conçues pour répondre aux attentes des chefs d'entreprise, de leur conjoint et de leurs salariés.

Nous vous accompagnons pour trouver le mode de financement le plus adapté à votre statut.

Contactez-nous !
LA CMA VOUS AIDE.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES ENTREPRISES

Le salarié doit être reçu tous les deux ans par l'employeur lors d'un entretien professionnel, quelle que soit la taille de l'entreprise. L'occasion de faire le point sur ses perspectives d'évolution.

Tous les salariés de l'entreprise en CDD et CDI doivent bénéficier d'un entretien professionnel. Cet entretien est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Il permet d'identifier les besoins d'accompagnement et/ou de formation de chaque salarié et le prépare à être acteur de son évolution professionnelle. Au cours de l'entretien est abordé entre autres le compte personnel de formation. L'employeur est tenu d'organiser un entretien professionnel tous les deux ans, mais aussi au retour de congé maternité, parental d'éducation, d'adoption, sabbatique, de proche aidant ou au terme d'une période d'activité à temps partiel après un congé de maternité ou d'adoption. C'est aussi le cas à l'issue d'un mandat syndical. L'entretien professionnel ne doit pas être confondu avec l'entretien annuel d'évaluation qui permet de faire le bilan de l'année écoulée et de fixer les objectifs professionnels et les moyens à mettre en œuvre pour l'année à venir. Cet entretien annuel n'est pas obligatoire.

SE FAIRE CONNAÎTRE QUAND ON EST ARTISAN

Vous souhaitez vous faire connaître, valoriser vos savoir-faire, trouver de nouveaux clients ? Quels outils de communication privilégier ? Quel message faire passer ? Avant de vous lancer, posez-vous les bonnes questions !

Se faire connaître, faire découvrir ses produits ou ses services en utilisant les différents médias est désormais la clé de voûte de la notoriété des artisans. Pour autant, vous gagnerez en efficacité si vous prenez le temps de réfléchir aux points suivants : Qu'attendez-vous de cette communication : vous faire connaître, vendre vos produits ? Quel message voulez-vous faire passer ? Quels sont vos atouts, savoir-faire, pratiques vertueuses, qualités des prestations, titres et labels, etc. ? Quelle clientèle visez-vous et quelles sont ses attentes ? Les réponses à ces questions vous permettront de définir une stratégie de communication adaptée à votre entreprise et vous donneront également les clés pour choisir les supports de communication les mieux adaptés. II existe quatre grandes familles d'outils de communication que vous pouvez utiliser en fonction de vos cibles, votre métier et vos objectifs :

LES SUPPORTS PAPIER

Le numérique ne les a pas supplantés. Ils restent une valeur sûre. En effet, les flyers décrivant l'entreprise, ses produits et ses services et les cartes de visite ont toujours du succès. Mais n'oubliez pas de soigner leur qualité !

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Consulter le site internet d'une entreprise pour la découvrir ou s'informer sur ses produits est devenu un réflexe. Pour que votre site soit visible, il faut prévoir son référencement dès sa conception afin de le faire figurer parmi les premiers résultats des moteurs de recherche. De même, veillez à ce que votre site s'adapte aux tablettes et smartphones. Et surtout, faites-le vivre ! S'ils sont avantageux en termes de coût, les réseaux sociaux nécessitent d'y consacrer du temps. Aussi, optez pour Facebook, Twitter, YouTube ou encore Instagram au regard de votre disponibilité, des clients visés et de vos objectifs. Autre possibilité du Web, utiliser gratuitement Google My Business entraînera votre référencement sur Google Maps. L'internaute à la recherche d'un professionnel visualisera ainsi votre entreprise et son emplacement géographique. Enfin, vous pouvez intégrer un réseau de mise en relation entre artisans et particuliers. Prenez dans ce cas des informations sur ces plateformes afin de choisir les plus vertueuses en termes d'offre, de prix et de compétences.

LA COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Se faire connaître peut également passer par l'accueil du public lors de portes ouvertes, l'occasion également d'inviter la presse locale et quelques personnalités. La participation à des salons ou à des foires est l'opportunité de rencontrer un large public en un temps relativement court. Ce type de participation a un coût et suppose de s'y préparer soigneusement. Mais les résultats sont intéressants et des aides existent.

LA COMMUNICATION INTERENTREPRISES

Intégrer un groupe d'entrepreneurs, participer aux événements de votre commune, de l'union commerciale ou encore d'acteurs de l'artisanat est aussi une façon efficace de tisser votre réseau et de vous faire connaître.

▷ **Pour échanger sur votre projet de communication et de développement commercial, rapprochez-vous du conseiller expert de votre CMA.**

Projet de reprise d'entreprise ou recherche de repreneurs ?

Retrouvez toutes nos offres sur le site de référence des fonds artisanaux : **www.transentreprise.com**

REPRENEURS RECHERCHENT CÉDANTS

ÉLECTRICITÉ
Croissance externe et diversification
VN1 Laurent, trentenaire. « Après la création de ma société en 2012 dans le domaine de la domotique, je cherche à me diversifier pour être moins dépendant d'autres entreprises d'électricité générale. Je souhaite reprendre une entreprise d'électricité pouvant installer des systèmes de domotique tout comme autres installations électriques, quel que soit le domaine d'activité. Idéalement, je souhaiterais une société basée dans le Nord-Isère avec un effectif de 4 à 10 salariés. Prix du fonds de commerce max. 300 000 €. »

BTP, CHAUDRONNERIE, MÉCANIQUE.
GR4 Benoît, 50 ans. Doté d'un double cursus technique (ingénieur de l'ENIM) et commercial (ESSEC), je recherche une TPE, située à une heure de voiture de Grenoble. D'un effectif compris entre 5 et 20 salariés.

BÂTIMENT, SECOND ŒUVRE
GR5 Olivier, 48 ans. Recherche une entreprise dans le bâtiment et plus exactement dans le second œuvre. Zone géographique de recherche comprenant l'agglomération grenobloise et la vallée du Grésivaudan. Plan de financement prévisionnel avoisinant les 100 k€, la structure cible est plutôt de petite taille avec un max. de 3 salariés.

BÂTIMENT – Repreneur expérimenté
GR6 Bernard, 62 ans. Après avoir géré durant plus de 20 ans une entreprise de cheminée composée de 10 collaborateurs, j'ai décidé de la revendre en 2019. D'un tempérament dynamique, je suis aujourd'hui à la recherche d'un nouveau défi. L'entreprise devra être située sur l'axe Grenoble-Chambéry et posséder un effectif max. de 5 salariés. Ouvert sur le secteur d'activité de l'entreprise à reprendre, je privilégie néanmoins le bâtiment que je maîtrise plus particulièrement.

CÉDANTS RECHERCHENT REPRENEURS

PÂTISSERIE-CHOCOLATERIE-DÉPÔT DE PAIN
Idéal pour couple de professionnels
388A0429 Centre-ville d'une petite commune du Nord-Isère. Vente d'un fonds de pâtisserie chocolaterie dépôt de pain. Emplacement N°1 pour ce local avec vitrine d'angle et parking gratuit à proximité. Magasin de 60 m² équipé de banques réfrigérées récentes. Laboratoire de 60 m² avec accès sur l'extérieur. Logiciel de caisse certifié. Normes ERP. Salariés qualifiés à reprendre. Loyer mensuel HT : 985 €. CA HT 2020 : 300 000 €. Prix du fonds : 150 000 €.

CHARPENTE COUVERTURE – 60 ans d'existence
384A0401 Camion-grue, grue, 3 véhicules. 3 salariés. Atelier rénové de 300 m². Bureaux neufs de 30 m². Stockage abrité de 200 m², non abrité 300 m². CA HT : 560 000 €. Prix du fonds : 250 000 €.

CHAUDRONNERIE MÉTALLERIE
Belle notoriété
388A0464 Nord-Isère, proche de l'autoroute, entre La Tour du Pin et Bourgoin-Jallieu, chaudronnerie, fabrication et découpe de pièce inox, alu et acier. Local de 3 500 m² équipé de 7 ponts roulants, zone d'accueil, 8 bureaux et salle de réunion. Investissements récents dont 1 découpe jet d'eau. 4 salariés expérimentés. Clientèle locale, fidèle et diversifiée. Fort potentiel de développement assurant une belle rentabilité. Idéal pour entreprise en recherche de croissance externe ou un repreneur au profil technique. Accompagnement assuré. Loyer mensuel HT : 7 000 €. CA 2020 HT : 650 000 €. Valeur des parts sociales : nous consulter.

BLANCHISSERIE PRESSING AQUANETTOYAGE
388A0473 Nord-Isère, sur l'axe Bourgoin-Jallieu Chambéry, au centre-ville d'une petite commune commerçante de 7 000 habitants. Très belle clientèle diversifiée et fidèle, en recherche de qualité et de savoir-faire en soin du linge. Notoriété notamment dans le nettoyage des robes de mariées. Local de 120 m² avec grande vitrine donnant sur rue principale. Atelier de 40 m², espace de repassage et accueil clientèle, bureau privé. Locaux aux normes accessibilité. 5 machines de blanchisserie et pressing Girbau et Electrolux parfaitement entretenues et programmables. Repasseuse à draps, 2 postes de repassage, caisse enregistreuse informatisée. Nombreux éléments de rangement. Affaire en développement et potentiel sur la blanchisserie. Forte demande en retouches et couture. Parking gratuit et aisé devant le commerce. Loyer mensuel HT : 625 €. CA HT : 68 000 €. Prix du fonds : 98 000 €.

CROISSANCE EXTERNE

MENUISERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
385A0462 Entreprise de menuiserie extérieure et agencement intérieur. Conception-fabrication. Clientèle composée de maîtres d'œuvre pour les chantiers haut de gamme en montagne.10 salariés. Parc matériel complet, état neuf, entièrement numérisé.Local neuf très bien agencé. CA : 2 200 000 € HT.Prix du Fonds de commerce/ parts sociales : 700 000 €.

VENTE POSE MAINTENANCE POÊLE
385A0433 Entreprise située et agissant essentiellement en Pays voironnais, fonds de commerce de vente d'appareils de chauffage au bois. 2 personnes, dont 1 salarié. Spécialisée dans les technologies bûches/granulés, l'entreprise assure la vente, la pose et l'entretien des poêles, cheminées et inserts. Interlocuteur local des grandes marques leaders sur le marché. Bonne notoriété auprès d'une clientèle de particuliers grâce aux conseils donnés ainsi qu'à la qualité des prestations réalisées depuis 15 ans. Qualification du personnel et labels existants en interne pour réussir dans un marché en fort développement. Magasin bien situé en bordure d'une route de grand passage dans une ville centre. Show-room, bureau, atelier très fonctionnel. Fichier clients informatisé. CA moyen HT ces trois dernières années : 280 000 €. Prix du fonds : 130 000 € hors stocks. Opportunité pour un couple de repreneurs, une personne seule ou une entreprise dans le cadre d'une croissance.

DÉPARTS EN RETRAITE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA REPRISE

CHARPENTE OSSATURE BOIS
386A0377 Certification RGE-QUALIBAT dans tous ces domaines d'activités. Départ cause retraite. Entreprise spécialisée dans la restauration des monuments historiques et du patrimoine (mention patrimoine bâti). 10 salariés. Clientèle régionale. Nombreux accords-cadres de travaux d'entretien avec des collectivités. Atelier de 1 000 m² et terrain de 5 000 m². Matériel de transport et de levage. Potentiel de développement. CA HT : 800 000 €. Prix du fonds : 230 000 €.

PÂTISSERIE-CHOCOLATERIE-CONFISERIE
384A0470 Grenoble centre-ville. Clientèle aisée de quartier. Matériel en bon état. CA HT : 265 000 €. Prix du fonds : 180 000 €.

ÉSTHETIQUE
386A0479 Fonds de commerce dédié soins esthétiques. Commune 8000 hab. Local 60 m² comprenant 4 salles de soins, réserve 4m². Refait en 2016. Parking à proximité. Possibilité annexe activité complémentaire Renomée locale et régionale. Loyer mensuel HT : 224 €. CA HT : 42 000 €. Prix du fonds : 25 000 €.

RÉPARATION DE CYCLES
388A0474 Nord-Isère, dans une commune dynamique sur l'axe Bougoin-Jallieu Chambéry, belle opportunité de reprise de ce fonds de vente et réparations de cycles. Implanté en centre-ville depuis 30 ans , le local de 240 m² comprend un magasin avec une large vitrine et un grand atelier. Belle exposition de cycles et accessoires. Forte progression de l'activité et de la rentabilité sur les dernières années. Grand parking gratuit à proximité. CA HT 2020 : 600 000 €. Loyer mensuel HT : 1 250 €. Prix du fonds : 150 000 €.

PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION ÉLECTRICITÉ
388A0461 Sur axe Bourgoin-Jallieu Lyon. Vente d'une société de Maintenance et installation en Climatisation Électricité Plomberie Chauffage. Belle notoriété depuis 2007. Clientèle professionnelle à 80 %. Nombreux contrats d'entretien avec industriels et particuliers dans un rayon de 20 km. Pas d' AO. Fort potentiel de développement. 3 salariés et 1 apprenti à reprendre. Profil technique nécessaire. Accompagnement assuré par le cédant. Loyer mensuel net de taxes : 1 500 €. CA HT moyen : 450 000 €. Valeur des parts : nous consulter.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE
388A0449 Nord-Isère Coup de cœur pour cette boulangerie-pâtisserie de belle renommée. Emplacement de choix, en centre-ville d'une petite commune sur l'axe Chambéry Bourgoin-Jallieu. Local de 150 m², dont 50 m² de magasin. Nombreux investissements récents. Locaux entièrement rénovés en 2012. Normes accessibilité. Grand parking gratuit. Idéal pour couple du métier. Possibilité d'achat des murs, compris un appartement état neuf au-dessus du commerce. Loyer mensuel HT : 1 500 €. CA 2020 HT : 280 000 €. Prix du fonds : 220 000 €.

COIFFURE
388A0472 À 30 km à l'est de Lyon. Coup de cœur pour ce salon de coiffure en centre-ville de Crémieu, cité médiévale commerçante et touristique. Clientèle locale fidélisée grâce à une notoriété de plus de 50 ans. Joli local de 25 m² avec espace repos et petite cour. 4 postes de coiffage et 2 bacs. Pas de personnel à reprendre. Très faibles charges. Possibilité d'acheter les murs. Idéal 1re affaire ou microentrepreneur(se) souhaitant se développer et/ou apporter du confort à sa clientèle. Loyer mensuel net de taxes : 285 €. CA HT : 41 000 €. Prix du fonds : 25 000 € à débattre.

CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE ÉLECTRICITÉ – **385A0484** Départ Retraite Mi-distance entre Lyon/Grenoble. Belle notoriété. Local de 300 m² dans ZA. Clientèle locale, essentiellement de particuliers. Qualif. : RGE QUALIPAC QUALIBOIS, Station ATLANTIC agréée. 7 salariés expérimentés et polyvalents. Possibilité achat 'immobilier. CA 2021 HT : 830 000 €. Loyer mensuel HT : 1 850 €. Valeur parts : nous consulter.

Consultez Transentreprise pour découvrir d'autres opportunités en Isère et sur la Région et créez votre « profil Repreneur » pour bénéficier d'une alerte lors de la diffusion de nouvelles annonces

Transentreprise

Nos conseillers "reprise d'entreprise" vous accompagnent dans votre projet : information, conseil, évaluation d'entreprise, chiffrage du projet et financement...

▷ Contact : contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 76 70 82 09

74%

des artisans et commerçants pensent être mal protégés en cas de problème de santé*

**Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.*

ET VOUS ?

Pour le savoir, nos conseillers experts vous proposent un diagnostic gratuit personnalisé de votre couverture en santé et en prévoyance.

NOTRE CONTACT :
Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

PARTICULIERS - INDÉPENDANTS - ENTREPRISES

SANTÉ · PRÉVOYANCE · ASSURANCE DE PRÊTS · ÉPARGNE RETRAITE · FINANCEMENT

Alptis
Prévention - Assurance - Financement

Alptis Assurances - Intermédiaire d'assurance - 25 cours Albert Thomas 69445 Lyon Cedex 03 - Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS Lyon 335 244 489 - N° ORIAS : 07 005 850 - www.orias.fr
N° TVA : FR37335244489 - Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au Code des assurances. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

AP CRMA - CMAI - 210x297 - 1021 - ©AdobeStock - Réalisation Service Communication Alptis

Document non contractuel.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 – Crédit photo : Shutterstock –